

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 163

présenté par
M. Houlié

ARTICLE 3

Substituer à la seconde phrase de l'alinéa 7 les deux phrases suivantes :

« Dans le respect des règles intéressant la sécurité nationale, ce rapport présente les conséquences de l'élargissement des finalités prévu au I sur l'efficacité de la technique dite de l'algorithme en matière de lutte contre le terrorisme. Il précise l'évolution du nombre d'alertes recensées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.